

# @NCRAGÉS

dans la réalité socioéconomique

Extrait spécial  
élections 2024



## Le citoyen et l'État



6



Séverine Dupire • Christopher Maréchal  
Sous la coordination de Annick Detry



# 2 Le système électoral belge

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, la Belgique est une démocratie. On y respecte en effet la séparation des pouvoirs, la présence de partis politiques, le droit de vote pour et par le peuple. C'est grâce au vote que les citoyens exercent leur citoyenneté et participent (indirectement) aux décisions prises dans le pays.



### NOTION

**Citoyen(ne):** ressortissant(e) d'un État. Il (Elle) est donc sous sa protection et son autorité: il (elle) bénéficie de droits (civiques et politiques) et doit se soumettre à des devoirs (payer ses impôts, se soumettre aux lois, etc.). Pour être citoyen(ne) d'un pays, il faut en avoir la nationalité et être majeur(e).

## A

### L'OBLIGATION ET LE DROIT DE VOTE

1. Dans les activités d'exploration, tu as appris grâce au doc. 2 (p. 7) que la Belgique avait la particularité d'appliquer le droit de vote obligatoire, contrairement à la majorité des pays de l'Union européenne. Comment comprends-tu cette notion?

.....

.....

.....

.....



### LE SAVAIS-TU ?

Depuis 2021, le gouvernement flamand a aboli l'obligation de vote pour les élections communales et provinciales en Flandre. Cette mesure a été défendue par les partis flamands de droite afin d'éviter toute discrimination envers la population belge, en comparaison avec les citoyens étrangers qui ont le droit de s'inscrire ou non pour ces scrutins.

Les gouvernements wallons et bruxellois, quant à eux, ont choisi de maintenir cette obligation de vote.



2. Regarde la vidéo directement accessible via le **code QR** ci-contre.

- a. Sur une feuille séparée, résume le point de vue des différents intervenants sur l'obligation de vote.
- b. Ensuite, participe au débat organisé en classe par ton (ta) professeur(e) sur la question de l'obligation de vote. Construis ton avis en te référant aux arguments des intervenants. Et sachant que la Flandre a supprimé l'obligation d'aller voter pour les élections communales, qu'en penses-tu ? Est-ce que tu penses que c'est positif ou négatif ?



Au besoin, consulte d'abord la **fiche-outil** *Comment organiser un débat?*



3. Si l'obligation d'aller voter est bien présente en Belgique, elle ne s'applique cependant pas à tout le monde. Rends-toi sur le site de © Bruxelles-J, directement accessible via le **code QR** ci-contre et prends connaissance de la section « Qui peut voter? ».



**D'après les informations dont tu disposes, les personnes présentées ci-dessous peuvent-elles se rendre aux urnes? Pour chaque individu, entoure la réponse de ton choix et justifie-la.**



© Shutterstock

**a.** Lucie aura 18 ans en décembre prochain; les élections ont lieu deux mois avant.

OUI – NON: .....

.....



© Shutterstock

**b.** Francesca est italienne. Elle vit à Charleroi et souhaiterait voter en Belgique pour les élections européennes.

OUI – NON: .....

.....



© Shutterstock

**c.** Jean-François est un citoyen français, mais vit à Uccle depuis 25 ans. Il aimerait voter aux élections régionales bruxelloises.

OUI – NON: .....

.....



© Shutterstock

**d.** Esteban est espagnol et habite à Bruxelles, mais il voyage souvent en Espagne. Pour cette raison, il voudrait voter deux fois aux élections européennes: une fois en Belgique et une fois en Espagne.

OUI – NON: .....

.....



© Shutterstock

**e.** Mireille a vécu toute sa vie à Liège. Elle vient de déménager à Barcelone, mais souhaite tout de même voter aux élections fédérales.

OUI – NON: .....

.....



© Shutterstock

**f.** Pauline est anversoise, parle couramment le néerlandais, mais vit à Mons, près de son lieu de travail. Elle voudrait tout de même voter aux élections communales d'Anvers.

OUI – NON: .....

.....



© Shutterstock

**g.** Maurice est d'origine congolaise et vient de se faire naturaliser belge. Il aimerait voter aux élections fédérales.

OUI – NON: .....

.....



© Shutterstock

**h.** Abdel, 45 ans, est libanais et vit depuis toujours à Ath. Il aimerait voter aux élections communales.

OUI – NON: .....

.....

## B

## LES ÉLECTIONS EN BELGIQUE



Maintenant que tu connais les différents niveaux de pouvoir pour lesquels le vote est requis (point D du chapitre 1), complète le tableau suivant. Au préalable, renseigne-toi sur la périodicité des différentes élections à l'aide d'une recherche sur Internet.

Élections .....	Tous les ..... ans	Prochaines élections ? .....
Élections .....	Tous les ..... ans	Prochaines élections ? .....
Élections ..... et .....	Tous les ..... ans	Prochaines élections ? .....
Élections ..... et .....	Tous les ..... ans	Prochaines élections ? .....

## LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Lis le document ci-dessous. Ensuite, sur une feuille séparée, propose un schéma ou un tableau qui synthétise les informations que tu auras apprises grâce à ce document.

## Doc. 8

Les conditions pour se présenter aux divers scrutins en Belgique sont assez variées et différent en fonction des niveaux de pouvoir.

En ce qui concerne l'âge pour être élu, la limite est fixée à 18 ans, toutes élections confondues. En effet, depuis 2023, le Parlement a voté l'abaissement de la limite d'âge qui était jusqu'alors de 21 ans accomplis pour être candidat aux élections européennes.

En fonction du type d'élections, il existe des différences en termes de nationalité requise. Seuls les citoyens belges peuvent se présenter aux élections fédérales, régionales et provinciales, tandis que les ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne pourront se présenter sur les listes européennes ou communales.

<sup>10</sup> Les systèmes électoraux s'accordent sur les conditions liées au lieu de résidence. Tout(e) candidat(e) doit en effet obligatoirement résider dans la commune, la région ou la province du niveau de pouvoir auquel il (elle) se présente. Pour participer aux élections européennes, il suffit d'habiter dans un des pays membres. Dans tous les cas, les candidat(e)s ne doivent pas être déchu(e)s de leurs droits politiques et civils.

## LES PARTIS POLITIQUES BELGES ET LEURS IDÉOLOGIES

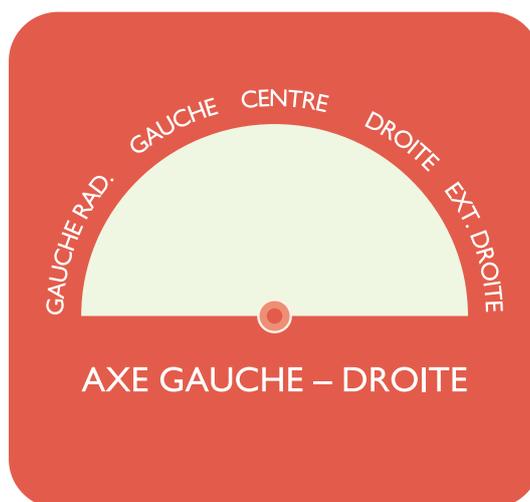
1. Les partis politiques constituent l'un des socles démocratiques. À votre avis, pourquoi? Au tableau, notez les mots que vous pourriez associer à l'idée de « parti politique ». À partir de vos réflexions, proposez une définition commune de ce terme.

- Parti politique: .....
- .....
- .....
- .....



- b. Prenez connaissance du doc. 10 distribué par votre professeur(e) et/ou accessible via le **code QR** ci-contre. Sur l'axe gauche-droite proposé ci-dessous, déterminez l'orientation du parti sur lequel vous avez travaillé.

Doc. 10



### NOTION

**Idéologie:** ensemble d'idées, de croyances, de valeurs propres à une époque, à une société, à une personne ou à un groupe social.

### COMMENT VOTER ?

Le processus électoral implique plusieurs étapes, depuis la campagne des hommes et des femmes politiques, dont l'enjeu est de les faire connaître, jusqu'au vote et à son dépouillement.



1. Quelques semaines avant une élection, tu recevras une convocation par la poste, similaire à celle qui suit. Dans le doc. 11, complète les éléments manquants à partir de tes données personnelles. Au besoin, aide-toi d'une recherche sur Internet.

Doc. 11

LE VOTE EST ..... .....	N° POSTAL – COMMUNE / VILLE de ..... .....	ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIF de .....	CODE SNCF: 098 N° ORGANISME: 099929 N° RÉQUISITOIRE: E00001
<b>ÉLECTIONS POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL</b> .....			
<b>LOI ÉLECTORALE</b> <b>LETTRÉ DE CONVOCATION</b>		M./Mme ..... ..... Rue/Av./Bd. .... .....	
N° Liste électorale: <b>30309</b>			
Nous vous prions de vous rendre le .....			
entre 8h et 16h, <b>muni(e) de</b> .....			
<b>et de</b> ....., dans le local indiqué ci-dessous où se trouve votre bureau de vote, pour procéder à l'élection.			
LOCAL et ADRESSE: ..... .....			BUREAU:  <b>036</b>
Pour le Collège des Bourgmestres et Échevins Le Secrétaire,		Le Bourgmestre, .....	



2. Regarde la vidéo directement accessible via le code QR ci-contre.



SPW Intérieur et  
Action sociale

- a. Détermine si les bulletins de vote ci-dessous sont valables ou non.  
Complète le tableau proposé à la page suivante.

**1**

A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>
Lilith	Rudi	Marion
Robinson	Maria	Antoine
Déborah	Didier	Jeanne
Anatole	Suzanne	Mahmoud
Valentine	Goliath	Géraldine
Mehran	Zahia	Vasco
Mouna	Ronaldo	Phil
Dragan	Emmanuelle	Josuan
Pénélope	Maxime	Théo
Kevin	Justine	Valérie
Chrystel	Frodon	Jonathan
Eléonore	Eliott	Cécilia

**2**

A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>
Lilith	Rudi	Marion
Robinson	Maria	Antoine
Déborah	Didier	Jeanne
Anatole	Suzanne	Mahmoud
Valentine	Goliath	Géraldine
Mehran	Zahia	Vasco
Mouna	Ronaldo	Phil
Dragan	Emmanuelle	Josuan
Pénélope	Maxime	Théo
Kevin	Justine	Valérie
Chrystel	Frodon	Jonathan
Eléonore	Eliott	Cécilia

**3**

**NON!**

**A bas les élections!**

A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>
Lilith	Rudi	Marion
Robinson	Maria	Antoine
Déborah	Didier	Jeanne
Anatole	Suzanne	Mahmoud
Valentine	Goliath	Géraldine
Mehran	Zahia	Vasco
Mouna	Ronaldo	Phil
Dragan	Emmanuelle	Josuan
Pénélope	Maxime	Théo
Kevin	Justine	Valérie
Chrystel	Frodon	Jonathan
Eléonore	Eliott	Cécilia

**4**

A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>
Lilith	Rudi	Marion
Robinson	Maria	Antoine
Déborah	Didier	Jeanne
Anatole	Suzanne	Mahmoud
Valentine	Goliath	Géraldine
Mehran	Zahia	Vasco
Mouna	Ronaldo	Phil
Dragan	Emmanuelle	Josuan
Pénélope	Maxime	Théo
Kevin	Justine	Valérie
Chrystel	Frodon	Jonathan
Eléonore	Eliott	Cécilia

**5**

A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>
Lilith	Rudi	Marion
Robinson	Maria	Antoine
Déborah	Didier	Jeanne
Anatole	Suzanne	Mahmoud
Valentine	Goliath	Géraldine
Mehran	Zahia	Vasco
Mouna	Ronaldo	Phil
Dragan	Emmanuelle	Josuan
Pénélope	Maxime	Théo
Kevin	Justine	Valérie
Chrystel	Frodon	Jonathan
Eléonore	Eliott	Cécilia

**6**

A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>
Lilith	Rudi	Marion
Robinson	Maria	Antoine
Déborah	Didier	Jeanne
Anatole	Suzanne	Mahmoud
Valentine	Goliath	Géraldine
Mehran	Zahia	Vasco
Mouna	Ronaldo	Phil
Dragan	Emmanuelle	Josuan
Pénélope	Maxime	Théo
Kevin	Justine	Valérie
Chrystel	Frodon	Jonathan
Eléonore	Eliott	Cécilia

**7**

A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>
Lilith	Rudi	Marion
Robinson	Maria	Antoine
Déborah	Didier	Jeanne
Anatole	Suzanne	Mahmoud
Valentine	Goliath	Géraldine
Mehran	Zahia	Vasco
Mouna	Ronaldo	Phil
Dragan	Emmanuelle	Josuan
Pénélope	Maxime	Théo
Kevin	Justine	Valérie
Chrystel	Frodon	Jonathan
Eléonore	Eliott	Cécilia

**8**

A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>
Lilith	Rudi	Marion
Robinson	Maria	Antoine
Déborah	Didier	Jeanne
Anatole	Suzanne	Mahmoud
Valentine	Goliath	Géraldine
Mehran	Zahia	Vasco
Mouna	Ronaldo	Phil
Dragan	Emmanuelle	Josuan
Pénélope	Maxime	Théo
Kevin	Justine	Valérie
Chrystel	Frodon	Jonathan
Eléonore	Eliott	Cécilia

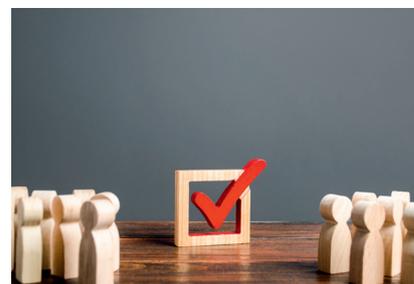
Bulletin	Vote valable?	Justification
1	.....	..... .....
2	.....	..... .....
3	.....	..... .....
4	.....	..... .....
5	.....	..... .....
6	.....	..... .....
7	.....	..... .....
8	.....	..... .....

b. Sur une feuille séparée, réalise une synthèse reprenant les conditions de validité du vote.

## ET APRÈS LE VOTE? TYPES DE SCRUTIN ET COMPOSITION DES ENTITÉS



Tu viens d'en apprendre davantage sur les partis politiques, sur leurs idéologies et sur la manière adéquate de compléter un bulletin de vote. À présent, tu vas voir comment, de candidat(e)s, les hommes et les femmes politiques deviennent des élu(e)s – c'est ce que l'on appelle « le scrutin ».



© Shutterstock

1. a. À l'aide des docs 12 à 14 distribués par ton (ta) professeur(e) et/ou accessibles via le **code QR** ci-contre, complète les tableaux de la page suivante.

Docs 12 à 14



	Scrutin direct	Scrutin indirect	Scrutin majoritaire	Scrutin proportionnel
Définition	..... ..... ..... .....	..... ..... ..... .....	..... ..... ..... .....	..... ..... ..... .....
Avantage(s)	..... ..... ..... .....	..... ..... ..... .....	..... ..... ..... .....	..... ..... ..... .....
Inconvénient(s)	..... ..... ..... .....	..... ..... ..... .....	..... ..... ..... .....	..... ..... ..... .....
Exemple(s)	..... ..... ..... .....	..... ..... ..... .....	..... ..... ..... .....	..... ..... ..... .....

b. À partir des données que tu viens de recueillir, définis les deux types de scrutin indiqués ci-dessous.

- Scrutin direct majoritaire: .....
- Scrutin direct proportionnel: .....

2. Pour mieux comprendre comment se compose le Parlement fédéral et les parlements fédérés, consulte le doc. 15 (p. 26). Ensuite, sur une feuille séparée, rédige un texte continu pour l'expliquer. Par groupes de quatre, partagez vos textes, ajustez vos développements et proposez une explication commune aux autres groupes de la classe. Enfin, en groupe classe, établissez une analyse collective de ce schéma.



### LE SAVAIS-TU ?

Lorsque nous votons, nous posons un choix qui sera représenté au sein du pouvoir législatif. Les parlements sont les instances incarnant directement le choix du peuple. Les gouvernements, quant à eux, sont représentés par des coalitions de partis qui reflètent généralement la majorité de la population.



### NOTION

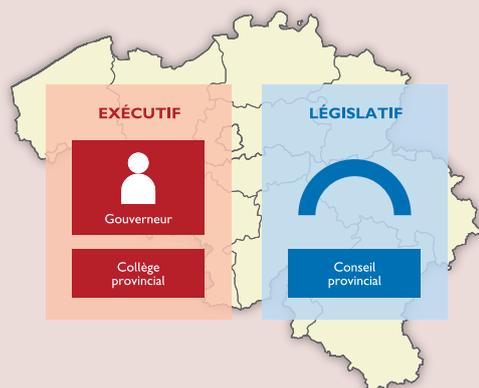
#### Les élections provinciales et communales

Lors des élections provinciales, chaque électeur vote dans sa province. Les Bruxellois ne participent donc pas à ce scrutin. L'enjeu de ce type d'élections est d'élire les conseillers provinciaux siégeant au Conseil provincial (pouvoir législatif). Le nombre de conseillers élus par scrutin direct est déterminé en fonction du nombre d'habitants de chaque province.

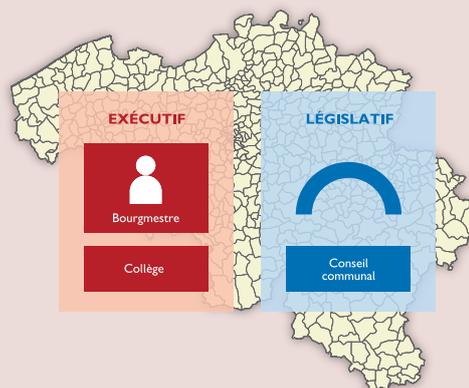
Lors des élections communales, les électeurs votent, par scrutin direct, pour élire les conseillers communaux qui siégeront au Conseil communal (pouvoir législatif). Le nombre d'élus dépend de l'importance démographique de la commune. Celui-ci peut aller de 7 à 55 conseillers.

Le pouvoir exécutif des provinces est représenté par le Collège provincial, dirigé par le gouverneur de la province; celui des communes est représenté par ce que l'on appelle « le Collège communal » en Wallonie et « le Collège des bourgmestres et échevins » à Bruxelles et en Flandre. Ces institutions provinciales sont, elles, dirigées par le bourgmestre de la commune.

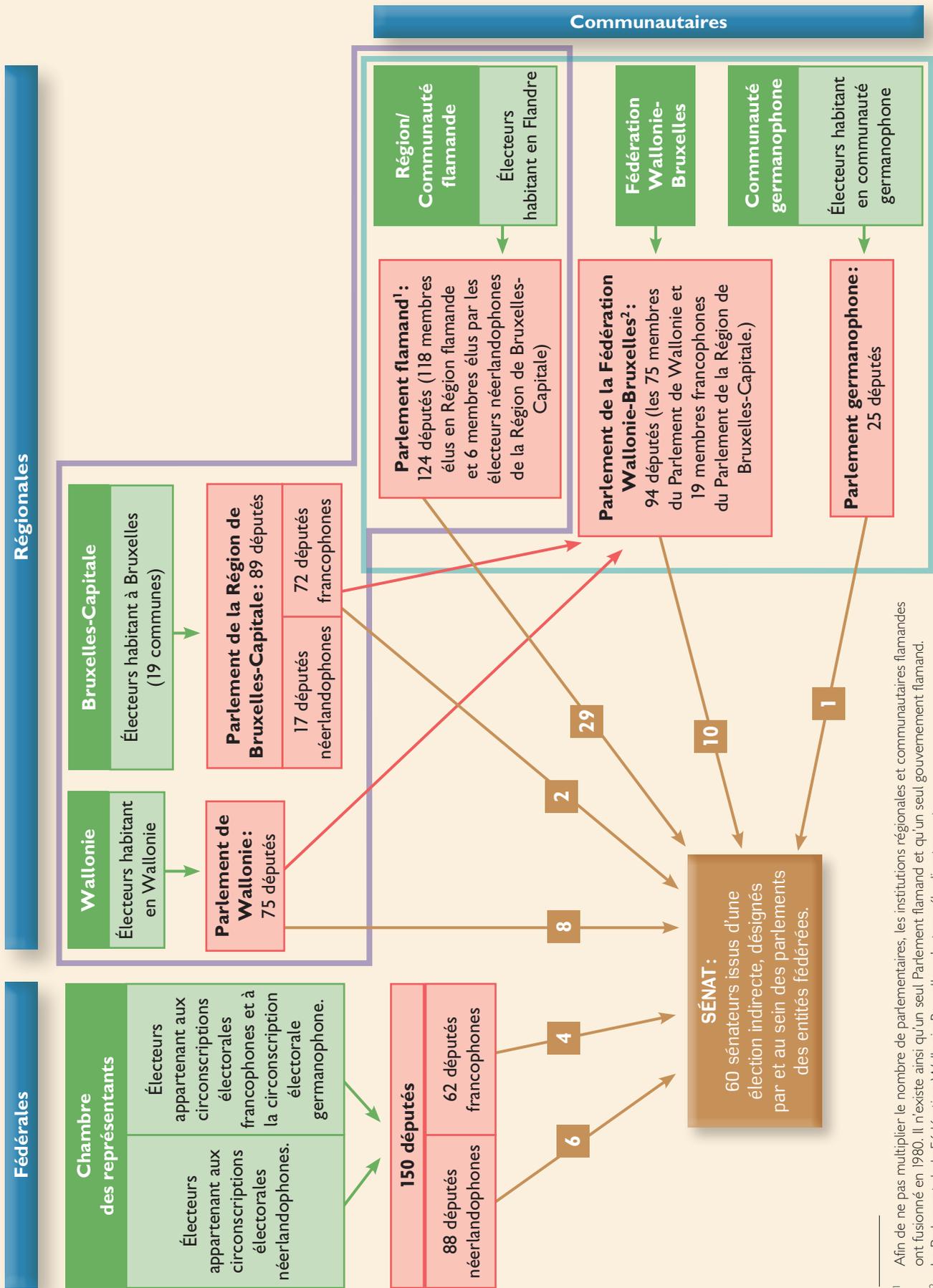
#### Les institutions provinciales



#### Les institutions communales



# Élections parlementaires fédérales et fédérées



1 Afin de ne pas multiplier le nombre de parlementaires, les institutions régionales et communautaires flamandes ont fusionné en 1980. Il n'existe ainsi qu'un seul Parlement flamand et qu'un seul gouvernement flamand.  
 2 Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas élu directement.